

DECISION N° 2024/102
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

MONSIEUR GUILLAUME LAURENT, DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER DU MANS, DE MONTVAL-SUR-LOIR, DE SAINT-CALAIS, DU LUDE, ET DE L'EHPAD DE BESSE-SUR-BRAYE

Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L 6143-7, D 6143-33 à D 6143-35, et R 6143-38 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 15 juillet 2021 le nommant directeur des Centres Hospitaliers du Mans, de Château du Loir, de Saint-Calais, du Lude, et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye, à compter du 16 août 2021 ;

DECIDE

Article 1

Que délégation de signature est donnée à **Madame Emeline KERNEUR**, Responsable Sécurité et Surêté sous la responsabilité de **Monsieur François CARRE**, Responsable du Département maintenance et sécurité, à l'effet de porter plainte, en l'absence de **Monsieur François CARRE**, au nom et pour le compte du Centre Hospitalier du Mans, à compter du 5 décembre 2024.

Article 2

Que la présente décision sera remise en mains propres à Emeline KERNEUR, contre un accusé de réception.

Une copie sera remise aux Trésoriers Principaux, Receveurs des Centres Hospitaliers du Mans, de Montval-sur-Loir, de Saint-Calais, du Lude ainsi qu'au Responsable de la Fonction Achat du GHT 72.

La présente décision sera publiée au Registre des actes administratifs de la Préfecture de la Sarthe. Elle sera également consultable sur le site internet du Centre hospitalier du Mans.

Fait au Mans, le 5 décembre 2024,

Le Directeur Général,


Guillaume LAURENT